

DEPARTEMENT
DE
TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DES REGISTRES

COMMUNE
DE
MONTAUBAN

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 52/12/2022 – RAPPORT SUR LES AIDES FINANCIÈRES

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 12 décembre 2022 à 17 h 40, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montauban s'est réuni en salle de réception à la Mairie de Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 5 décembre 2022.

Présents : 13

Madame Laurence PAGÈS, Vice-Présidente
Madame Sabine SI BELKACEM-CONDAMINES, Adjointe au Maire
Madame Véronique LAGARRIGUE, Adjointe au Maire
Madame Angèle LOUCHART, Conseillère Municipale
Monsieur Jean-François GARRIGUES, Conseiller Municipal
Monsieur Rodolphe PORTOLÈS, Conseiller Municipal
Monsieur Yves BREIFFEILH, Représentant de l'APF
Monsieur Jean-Philippe GALAN, Représentant de la Croix Rouge
Monsieur Bernard DAYNES, Représentant de la FNATH
Monsieur Philippe FRANÇOIS, Représentant de Reliance 82
Monsieur Jean-Paul GALIBERT, Représentant de l'UDAF
Monsieur Alain MASSOT, Représentant de l'UNRPA
Monsieur Jacques THIBAUT, Représentant de Générations Mouvement 82 « Les Aînés Ruraux »

Pouvoirs : 2

Madame Brigitte BARÈGES, Présidente, à Madame Laurence PAGÈS
Madame Andréa CARO-GOMEZ, Conseillère Municipale, à Monsieur Rodolphe PORTOLÈS

Secrétaire de séance : Monsieur Alain MASSOT

**Madame Angèle LOUCHART donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Conformément aux prescriptions de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles et au règlement intérieur du CCAS, le Président, la Vice-Présidente ou le Vice-Président délégué rend compte des décisions relatives aux aides financières accordées par la Commission permanente du CCAS.

Pour la période du 1^{er} octobre au 30 novembre 2022 :

Nombre de dossiers passés en commission permanente :

Aide à la personne	7 033.28 €	44 dossiers
Aide handicap	909.06 €	1 dossier
Tickets service	7 288.00 €	911 tickets
Montant total :	15 230.34 €	

Nombre de dossiers refusés : 4

Comparatif 2021
Période du 01/10 au 30/11/2021

7 797.29 € / 49 dossiers

0.00 € / 0 dossier

5 512.00 € / 689 tickets

13 309.29 €

2

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

↳ **prendre acte des décisions relatives aux aides financières.**

Après délibération, le Conseil d'Administration :

PREND ACTE

**Pour extrait, certifié conforme
A Montauban, le 13 décembre 2022**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa publication, de son affichage le :

19 DEC. 2022

De sa transmission en Préfecture le :

19 DEC. 2022

La Présidente,


Brigitte BARÈGES

Le secrétaire de séance,

Alain MASSOT


Accusé de réception en préfecture
082-268201084-20221219-52-12-2022-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022